

Séance du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2023

Délibération n° 2023-10– Convention d'objectifs et de moyens entre l'INSA Hauts-de-France et l'Université Polytechnique Hauts-de-France – Années 2022 et 2023 - Modifications

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental,
Vu les statuts de l'INSA Hauts-de-France,
Vu la convention d'objectifs et de moyens entre l'INSA Hauts-de-France et l'Université Polytechnique Hauts-de-France – Années 2022 et 2023,
Vu le compte financier 2022,

Considérant que 21 membres sur les 33 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique

Le conseil d'administration approuve les modifications relatives aux données financières de la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'INSA Hauts de-France et l'UPHF pour les années 2022 et 2023, annexées à la présente délibération.

 Le Directeur
Armel de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Éléments prévus dans la COM 2023

	Total COM 2022	Réalisation		
		Total COM 2023	dont Flux à réaliser	dont Flux réalisés
Participation de l'INSA HDF pour l'utilisation des services partagés sur les recettes FA et FC	1 376 025 €	1 416 459 €	1 083 331 €	333 128 €
Transfert à l'UPHF de la CVEC des étudiants dont l'inscription principale est réalisée à l'INSA HDF	109 386 €	92 474 €	92 474 €	
Paieement des prestations reprographie, téléphone, courrier et magasin	86 302 €	75 098 €	75 098 €	
Participation de l'INSA HDF au financement des modules polytechnique et d'ouverture 2021-2022	119 764 €	126 853 €	126 853 €	
Sous-Total 1	1 691 476 €	1 710 884 €	1 377 756 €	333 128 €

Éléments particuliers de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF

Fonctionnement 916 payé par l'UPHF pour l'INSA HDF	5 000 €	11 151 €	11 151 €	
Groupe spécifique Ingénieur Master Management et Administration des entreprises pris en charge par l'UPHF	69 945 €	74 375 €	74 375 €	
Compensations de services 2022-2023 et régul 2021-2022	0 €	60 627 €	60 627 €	
Droits d'inscription SCD	0 €	68 340 €	68 340 €	
MS payée 916 sur l'UPHF pour l'INSA	0 €	36 379 €	36 379 €	
Participation Colloque	0 €	2 720 €	2 720 €	
MastereSystèmes de Transports Ferroviaires et Urbains	0 €	11 805 €	11 805 €	
Recettes 916 INSA HDF pour l'UPHF	5 055 €	0 €	0 €	0 €
Sous-Total 2	80 000 €	265 397 €	265 397 €	0 €

Éléments particuliers de l'UPHF vers l'INSA Hauts-de-France

Recettes Hestim 915	0 €	41 015 €	41 015 €	
Recettes Licence Otique 916	0 €	24 636 €	24 636 €	
Recettes (FA-FC) sur l'UPHF pour l'INSA	286 940 €	802 483 €	802 483 €	
Compensations de services 2021-2022	31 871 €	0 €	0 €	
RIPEC 2 payé sur l'INSA	0 €	20 768 €	20 768 €	
Participation frais déplacements Cambrai	0 €	7 093 €	7 093 €	
Sous-Total 3	318 811 €	895 995 €	895 995 €	0 €

Montant de la COM 2022 de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF (ST 1 + 2 - 3)	1 452 665 €	1 080 286 €	747 158 €	333 128 €
--	--------------------	--------------------	------------------	------------------

Participation exceptionnelle aux fluides pour les étudiants de FI en tenant compte des inscriptions principales: 156 339€

Total de la COM 2023 : 1 080 286€ + 156 339 € = 1 236 625 €